

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 49 (1976)

Heft: 9

Artikel: Crise et restructuration dans l'industrie du bâtiment

Autor: Curonici, Gabriele / Marco, Daniel / Mechkat, Cyrus

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Crise et restructuration dans l'industrie du bâtiment

11

«Habitation» publie ci-dessous une étude, réalisée à l'École d'architecture de l'Université de Genève, par un groupe d'enseignants et d'étudiants, sur le thème de la récession dans le bâtiment et de ses conséquences dans la restructuration des entreprises de ce secteur. Ce n'est pas la première fois que notre revue aborde ce sujet: dans le numéro 6 de juin 1975, nous avons reproduit un article du «Mois économique et financier», bulletin de la Société de Banque Suisse, qui traitait du rôle de l'industrie du bâtiment dans l'évolution conjoncturelle, et qui, en conclusion, annonçait un «redimensionnement» de cette industrie et de ses capacités productives; dans le numéro 6 de juin 1976, «Habitation» a publié les résultats d'une enquête menée à Genève par la Délégation du logement concernant l'activité prévue pour 1976 dans le domaine de la construction. Aujourd'hui, nous ouvrons les pages de la revue à une étude qui nous a paru intéressante, et qui comporte cette fois, en même temps qu'une analyse générale, des préoccupations de caractère syndical, et non plus financier et étatique, comme dans les deux articles mentionnés plus haut. Naturellement, ce travail n'engage que la responsabilité de ses auteurs, et non celle de «Habitation» qui, pour mieux affirmer son objectivité, le fait suivre de deux autres articles traitant du même thème, mais émanant de milieux différents. Le premier reprend un texte récemment paru dans «Le Mois économique et financier» de la SBS, qui met en regard l'amarce de réactivation de l'économie helvétique en général avec les difficultés que continue de connaître le secteur du bâtiment. Le deuxième article est un résumé, repris de la presse quotidienne, d'un discours du président central de la Société suisse des entrepreneurs, dont les prévisions conjoncturelles sont encore très pessimistes. Il est donc vraisemblable que la revue «Habitation» aura à revenir encore sur ce thème de la récession dans le bâtiment, et sur ses conséquences tant économiques qu'humaines.

Pierre-Etienne Monot, rédacteur

Avertissement

Ce texte ne prétend pas donner une explication exhaustive de la crise dans le secteur du bâtiment. Il sert essentiellement à mettre en lumière, principalement du point de vue économique, l'ampleur de la crise, ses causes objectives, le découlement et les perspectives pour les années à venir.

1. Chronique de la crise

Au début de 1973 se manifestent les premiers signes avant-coureurs de la crise. A ce moment, les milieux

patronaux désignent les arrêts conjoncturels comme la cause du fléchissement qui se dessine pour le futur. En février 1975, la Société suisse des entrepreneurs (SSE) déclare que ces arrêts risquent de mettre en cause le «plein emploi» dans le secteur, et cela principalement dans les cantons montagneux (Grisons, Valais et Suisse centrale). A cette même époque, la Fédération chrétienne des ouvriers du bois et du bâtiment (FCOBB), devenue Fédération chrétienne des travailleurs de la construction (FCTC), déclare: «Aujourd'hui déjà des indices montrent que le plein emploi, dans l'industrie de la construction, n'est plus assuré dans divers cantons montagneux.»

La Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) affiliée à l'Union syndicale suisse (USS) interrogée par l'ATS déclare alors: «Il n'y a pas, pour le moment, de danger pour le plein emploi dans la construction.»

Au printemps 1973 sont publiés les comptes de 1972 pour les principales entreprises:

Zschokke Holding AG	Chiffre d'affaires 388 millions = + 12 %
Stuag	Chiffre d'affaires 177 millions = + 12 %
Losinger SA	Chiffre d'affaires 494 millions = + 20 %

Année de bonnes affaires donc pour les principales entreprises suisses.

Les premiers symptômes

En juin 1973, le délégué aux questions conjoncturelles révèle que l'écart entre la demande et les constructions réalisées tend à se réduire:

2,1 milliards en 1970

1 milliard en 1971

0,8 milliard en 1972

et il déclare que: «La tendance vers une évolution un peu plus équilibrée du marché de la construction est donc inévitable.»

En clair: la crise du bâtiment est proche.

D'autre part, les conclusions d'une enquête menée auprès des architectes et ingénieurs de la SIA pour 1974 laissent prévoir: «Il faut s'attendre, en 1974, à un léger recul du volume de la construction.»

En été 1973, la situation est déjà grave au Tessin: — 250 ouvriers de la route du Saint-Gothard sont licenciés fin juin et l'Association tessinoise des entrepreneurs prévoit encore 1000 licenciements dans le canton pour fin août. Cause invoquée: les limitations de crédit décidées par la Confédération.

— le Bureau d'études tessinois de recherches économiques prévoit, pour 1974, un recul dans la construction de 22,5 % (en valeur réelle).

Dans le Jura aussi on annonce du chômage, des difficultés financières pour les entrepreneurs, des faillites: en une année, 142 travailleurs ont déjà été licenciés.

Autres symptômes:

- la consommation de ciment a baissé en 1973 de 2,4 %;
- main-d'œuvre occupée en 1973 (d'après la SSE) — 3,4 % (voir fig. No 1);
- recul de 15 % des investissements dans la branche (voir fig. No 2);
- logements — 20 % (voir fig. No 3);
- ensemble bâtiment — 19 %;
- génie civil — 9 %.

Mais le chiffre d'affaires des grandes entreprises continue d'augmenter:

- Losinger + 13 %
- Stuag + 4,5 %

C'est en 1974 que la crise commence à prendre de grandes proportions et la chute continue encore. Selon la SSE, la variation du volume global des commandes entre le 1er janvier 1972 et le 1er janvier 1975 varie ainsi:

(bâtiment et génie civil pour toute la Suisse) (voir fig. No 2)

- 1er janvier 1972 = 100
- 1er janvier 1973 = 107
- 1er janvier 1974 = 80
- 1er janvier 1975 = 65

D'autre part, l'Ofiamt, commentant l'évolution du marché de 1975, met en évidence une diminution, par rapport à 1974 (voir fig. 3 et 4) de:

- 18,4 % de logements construits;
- 31,4 % de permis de construire des logements;
- 22,3 % de projets de constructions industrielles, et prévoit, pour 1976, une nouvelle diminution des constructions industrielles de — 43,7 %.

La baisse la plus importante se situe au niveau de la construction de logements. Selon la SSE, pour toute la Suisse (voir fig. No 5):

- 1er janvier 1972 = 100
- 1er janvier 1973 = 111
- 1er janvier 1974 = 77
- 1er janvier 1975 = 47

La baisse pour le bâtiment pris dans son ensemble (sans génie civil) est la suivante (voir fig. No 2):

- 1er janvier 1972 = 100
- 1er janvier 1973 = 109
- 1er janvier 1974 = 78
- 1er janvier 1975 = 56

La situation paraît moins grave pour le génie civil (voir fig. No 2):

- 1er janvier 1972 = 100
- 1er janvier 1973 = 102
- 1er janvier 1974 = 83
- 1er janvier 1975 = 79

Par rapport au produit intérieur brut, la crise dans le bâtiment se manifeste ainsi:

- 1968: 16,5 % du PIB
- 1973: 20 % du PIB
- 1975: 13 % du PIB

Avec quelques temps de retard, la crise touche aussi les métiers et branches du second œuvre et connexes du bâtiment. Exemples:

Menuiserie:

— en décembre 1975, l'utilisation des capacités de travail a diminué de 35 % par rapport à décembre 1974;

— en 1975, réduction des effectifs de 25 %.

Tuileries et briqueteries:

— entre 1974 et 1975, réduction de 40 % de la production de briques et de 20 % de la production de tuiles;

— réduction des effectifs: — 21 % entre le 30 juin 1974 et le 30 juin 1975;

— réduction de la gamme des produits.

Matériaux de construction:

— chiffre d'affaires en 1974 — 10 %, 1975 — 25 %, 1976 — 12 % (prévision).

Machines de chantier:

— le marché s'est effondré vu l'existence de surcapacités productives.

Constructions métalliques:

— dans les premiers neuf mois de 1975, diminution de 28 % par rapport aux premiers neuf mois de 1974 (marché suisse); par contre, augmentation de 50 % des exportations en 1975.

Toujours du point de vue strictement quantitatif, il faut encore mettre en évidence:

Diminution de la main-d'œuvre (voir fig. No 6)

- 1er trimestre 1973 = 90
- 2e trimestre 1973 = 105,5
- 3e trimestre 1973 = 104,6
- 4e trimestre 1973 = 66,2
- 1er trimestre 1974 = 80,2
- 2e trimestre 1974 = 99,2
- 3e trimestre 1974 = 96,6
- 4e trimestre 1974 = 59,5
- 1er trimestre 1975 = 64,6
- 2e trimestre 1975 = 70,8
- 3e trimestre 1975 = 71,2
- 4e trimestre 1975 = 51,6
- (3e trimestre 1966 = 100)

En chiffres absolus:

- 1972 = 227 000 travailleurs
- 1975 = 153 000 travailleurs — 36 %

La composition de cette main-d'œuvre et ses rapports avec la restructuration seront analysés plus loin.

Les fermetures d'entreprises (voir fig. No 7)

Phénomène certain, mais difficilement chiffrable à cause du manque d'instruments statistiques.

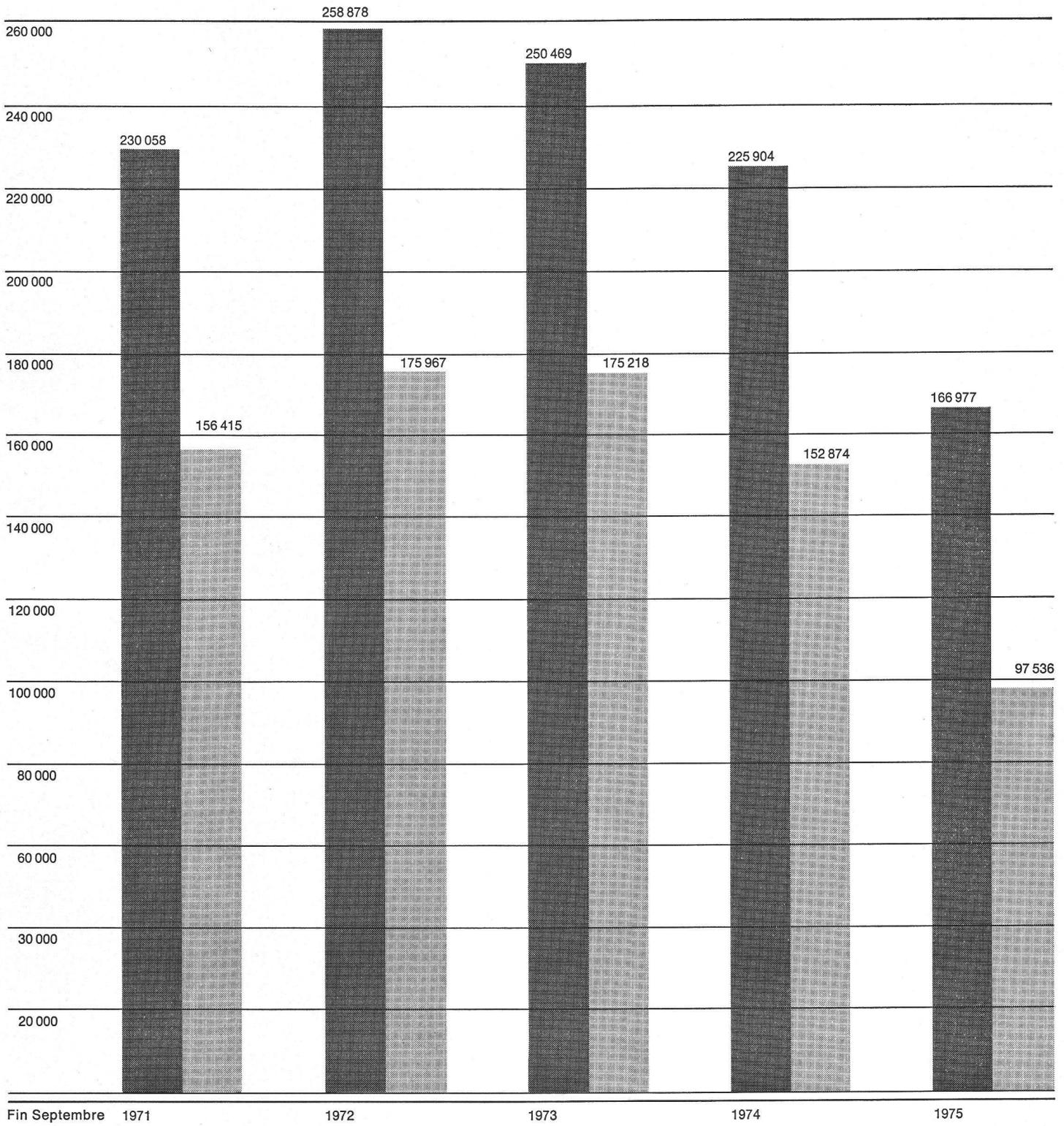
Pour Genève, nous avons tout de même recensé, entre 1971 et 1975, la disparition d'au moins 20 entreprises.

La diminution des prix de la construction (voir fig. No 7)

Dans l'état actuel des choses, la baisse est aussi difficilement chiffrable, mais évidente dans les décalages des prix entre devis et adjudications constatés dans les bureaux. Elle est officiellement reconnue par les associations patronales qui s'insurgent contre les pratiques de dumping en cours.

**Personnes occupées dans le secteur principal
de la construction**
Fin septembre 1971 à 1975

Fig. No 1



<p>■ Personnes occupées au total</p> <p>▨ Travailleurs étrangers occupés</p>	<p>Sept. 1972</p> <p>258 878</p> <p>175 967</p>	<p>Sept. 1975</p> <p>166 977</p> <p>97 536</p>	<p>Recul</p> <p>91 901 = 35%</p> <p>78 431 = 45%</p>
--	---	--	--

Volume global dans le secteur principal de l'industrie de la construction (maçonnerie et génie civil) 1971 à 1975

Source:
Enquêtes de la Société suisse des entrepreneurs

Fig. No 2

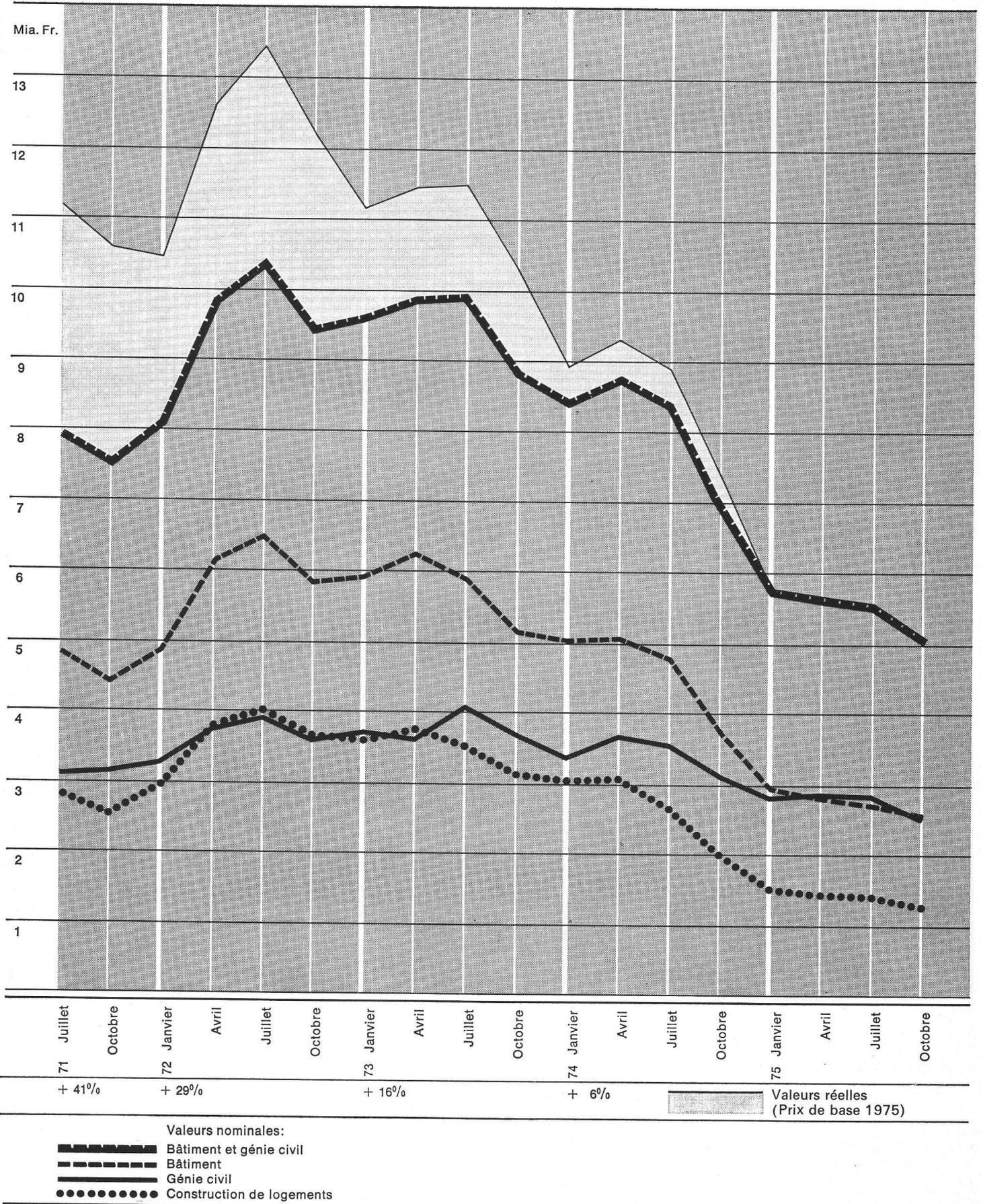


Fig. No 3

Logements construits entre 1970-1975 dans les grandes agglomérations

	ZH	~ %	BS	~ %	GE	~ %	BE	~ %	LS	~ %
1970	5406		5351		3408		2290		2515	
1971	5611	+ 3,8	4337	- 18,9	3800	+ 11,5	2992	+ 30,6	2445	- 2,7
1972	7293	+ 29,9	4408	+ 1,6	3827	+ 0,7	3774	+ 26,1	2187	- 10,5
1973	7968	+ 9,2	4063	- 7,8	6247	+ 63,2	3939	+ 4,3	2984	+ 36,4
1974	7863	- 1,3	4071	+ 0,2	4678	- 25,1	3237	- 17,8	3369	+ 12,9
1975	5516	- 29,8	3366	- 17,3	4494	- 3,9	2157	- 33,3	2137	- 36,5

Fig. No 4

Permis de construire délivrés en Suisse pour les logements (1971-1975)

1971	~ %	1972	~ %	1973	~ %	1974	~ %	1975	~ %
67 793		77 418	+ 14,2	62 765	- 18,9	45 422	- 27,6	29 863	- 34,2

Fig. No 5

Logements construits en Suisse (1971-1975)

1971	~ %	1972	~ %	1973	~ %	1974	~ %	1975	~ %
50 896		55 442	+ 8,9	61 905	+ 11,6	56 897	- 8,1	42 357	- 25,5

Fig. No 6

*Indice des ouvriers occupés dans l'industrie de la construction (1973-1976)
Indice 100 = 3e trimestre 1966*

	1er tri- mestre	2e tri- mestre	3e tri- mestre	4e tri- mestre	1er tri- mestre	2e tri- mestre	3e tri- mestre	4e tri- mestre	1er tri- mestre	2e tri- mestre	3e tri- mestre	4e tri- mestre	1er tri- mestre	
I	90,0	105,5	104,6	66,2	80,2	99,4	96,6	59,5	64,6	70,8	71,2	57,6	58,0	
~ %		+ 17,2	- 0,8	- 36,7	+ 21,1	+ 23,9	- 2,8	- 38,4	+ 8,5	+ 9,6	+ 0,5	- 19,1	+ 0,6	
		1973				1974				1975				1976
		1973	~ %	1974	~ %	1975	~ %	1976	~ %	1976	~ %	1976	~ %	
1er trimestre		90,0		80,2	- 10,8	64,6	- 19,4	58,0	- 10,2					
2e trimestre		105,5		99,4	- 5,7	70,8	- 28,7							
3e trimestre		104,6		96,6	- 7,6	71,2	- 26,2							
4e trimestre		66,2		59,5	- 10,1	57,6	- 3,1							

Fig. No 7

*Indice du coût de la construction pour la ville de Zurich (1972-1976)
Indice 100 = 1960*

	1972	1973	1974	1975	1975	1975	1975	1976	1976	1976	1976
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	janvier	février	mars	avril
I	143,6	157,6	170,8	172,2	168,1	168,1	162,3	162,3	162,3	162,3	162
~ %		+ 9,7	+ 8,3	+ 4,8	- 2,3	0	- 3,4	0	0	0	0

Note: Les informations tirées de la « Vie économique » sont systématiquement plus pondérées que les informations parallèles tirées des tableaux statistiques d'organismes privés tels que la SSE.

2. Interprétation de la crise

Aux premiers signes de la crise dans le bâtiment (1973), l'ampleur de celle-ci n'était pas prévue par les milieux patronaux. La crise ne touchait pas encore les branches industrielles les plus importantes (métallurgie, horlogerie).

L'opinion répandue dans les milieux patronaux du bâtiment était qu'il s'agissait d'une récession conjoncturelle provoquée par les mesures prises par le Conseil fédéral pour freiner l'inflation.

Pour ces milieux, ces signes n'annonçaient encore qu'une baisse conjoncturelle comme celles qui s'étaient déroulées en 1949, 1958 et 1965-1967.

A ce moment, certains représentants des entrepreneurs suisses, comme M. Losinger ou la SSE, en tant qu'association patronale, attaquaient durement le Conseil fédéral, rendu responsable de vouloir juguler l'inflation sur le dos des entrepreneurs du bâtiment. Plusieurs appels de la SSE invitaient le Conseil fédéral à assouplir les arrêtés conjoncturels et à débloquent des crédits en faveur de la construction.

Ces attaques ont lieu au moment où commence un important retrait du capital financier du secteur de la construction (capital réinvesti ailleurs, par exemple, dans un premier temps, dans des branches comme la métallurgie et l'horlogerie en expansion sur le marché mondial, puis, ensuite, dans la spéculation monétaire internationale).

Ce n'est donc qu'après la généralisation au niveau mondial de la crise, et les retombées proches de cette généralisation, que les milieux patronaux ont admis que la crise du bâtiment avait des tenants et aboutissements bien plus complexes et durables. La Suisse, par sa participation au système politico-économique occidental, ne pouvait donc pas y échapper. Intérieurement, cela a signifié: un frein à l'expansion, des fermetures d'entreprises et une dégradation rapide de la situation de l'emploi.

La situation de l'emploi

Situation de l'emploi présentée selon deux articles de la «Tribune de Genève» du 24 novembre 1975, l'un de la chronique locale, l'autre de la chronique économique:

Chômeurs complets déclarés	15 000
Chômeurs complets non déclarés	15 000
Chômeurs exportés permis B	50 000
Chômeurs «exportés» saisonniers	110 000
Chômeurs «exportés» frontaliers	11 000
Chômeurs partiels traduits en chômeurs complets avec un taux de 20 % de chômage partiel $150\ 000 : 5 =$	30 000
Total	261 000
<hr/>	
Population active	
$1\ \% = 1576 : 6 = 2623$	2 623 000
Taux de chômage	
$261\ 000 : 2\ 623\ 000 =$	10 %

Ces phénomènes économiques et mondiaux ne sont pas uniquement le résultat de manipulations gouvernementales, mais plus la conséquence objective, en Suisse, d'un dérèglement de la machine mondiale, dont la Suisse est une participante décisive. Comme

tels, ils sont des fondements objectifs de la crise dans le bâtiment, exprimant de cette spécificité nationale et sectorielle de la nature du mode de production capitaliste.

L'importance du logement

Le logement est le secteur le plus important de la construction. En 1973, il représentait 40 % du volume total construit. Entre 1960 et 1970, la construction annuelle de logements a passé de 45 000 à 60 000 unités. Entre 1970 et 1973, elle a passé de 60 000 à 80 000 unités (voir fig. No 5).

Cet accroissement très rapide est justifié principalement par trois facteurs:

1. Accroissement de la population, lié à l'arrivée de travailleurs immigrés.
2. Diminution de l'importance moyenne des ménages, liée à des faits économiques et sociaux (concentration de la population et transformation des rapports sociaux).
3. Compte tenu de cet accroissement et de cette diminution, conditions du marché, l'investissement dans des logements est considéré comme un investissement sûr et rentable.

La crise a balayé ces trois conditions. Une Suisse de 10 millions d'habitants, un canton de Genève de 800 000, en l'an 2000, sont inconcevables. La tendance est plutôt à la diminution de la population par l'exportation du chômage. Le niveau de vie ayant baissé (chômage partiel, non-rattrapage ou rattrapage partiel du coût de la vie pour beaucoup de travailleurs), on peut entrevoir un frein à la diminution de l'importance moyenne des ménages. Le marché étant beaucoup moins large, les investissements se retirent partiellement de la construction de logements. On prévoit qu'il se stabilisera à environ 50 000 nouvelles unités par an, c'est-à-dire environ 35 % de moins qu'en 1973.

La situation de crise et en particulier le fléchissement démographique provoquent aussi une réduction du volume des investissements publics: écoles, hôpitaux, etc. (mais une augmentation du pourcentage de ceux-ci sur le total).

Les statistiques montrent déjà un recul moins net pour le génie civil que pour les autres secteurs du bâtiment (voir fig. No 2). Un exemple:

A Genève, entre janvier 1972 et février 1975, diminution d'environ 30 % des employés de bureaux d'architectes et diminution d'environ 6 % des employés de bureaux d'ingénieurs.

Stabilisation ?

Pour ce qui est des constructions industrielles et artisanales, il est évident que les faillites, rachats, concentrations d'entreprises, amènent aussi une réduction du volume des constructions.

Les prévisions plus vraisemblables annoncent donc une stabilisation, à partir de 1977-1978, se situant à un niveau entre 30 à 40 % inférieur à celui de 1973. Cela pose objectivement le problème de la restructuration du secteur.

Cela pose aussi le problème des conséquences de la crise du bâtiment sur les autres secteurs industriels auxquels il est lié: ciment, métallurgie, électricité, matériaux de construction, etc. C'est le problème des effets d'enchaînement et d'accentuation que la crise du bâtiment a sur d'autres secteurs.

3. La restructuration

Etant donné le niveau de stabilisation du marché prévu, la restructuration du secteur de la construction tend à la réduction des capacités productives d'environ 40 % par rapport à 1972. Cela passe par le démantèlement, voire la destruction, de moyens de production (des engins de chantier rouillent dans des entrepôts), par la réduction massive de la main-d'œuvre, la fermeture de nombreuses entreprises et la réduction du marché.

La restructuration se fait par le moyen classique de la concurrence et les effets que cela comporte, comme les pratiques de dumping. Dans les cas les plus courants, les marges bénéficiaires sont presque nulles. Cela pour s'assurer à tout prix une part du marché et, pour les entreprises menacées, «tenir le coup» jusqu'à la fin de cette phase, jusqu'à la fin du démantèlement.

Il est évident que les entreprises qui peuvent plus facilement jouer à ce jeu-là sont:

- les entreprises qui ont un taux de productivité plus élevé;
- les entreprises qui ont suffisamment de réserves;
- les entreprises qui ont déjà un gros volume de travail;
- les entreprises qui sont soutenues par le capital financier (bancaire).

A. Le rôle de l'Etat

Il est aussi évident que les entreprises qui accumulent ces caractéristiques sont celles qui sortiront renforcées par la crise en cours. Malgré les appels incessants des organisations patronales et syndicales et de tous les partis politiques à l'Etat pour qu'il débloque des crédits en vue de rendre moins tendue la situation, celui-ci, au contraire, admet et joue la carte du démantèlement. «Sous l'impression des perspectives inflationnistes exagérées et compte tenu de la priorité accordée par les autorités à la construction de logements, il a été créé des capacités de production qui ne répondent pas aux besoins à moyen et à long terme. (...) Lors des crises structurelles sur-

venues depuis la Seconde Guerre mondiale, la construction publique a suivi une évolution contraire à celle de la construction privée. Les données disponibles à ce jour laissent en revanche supposer pour 1975 une diminution non négligeable des investissements en valeur réelle effectués par la Confédération, les cantons, les communes...» («La Vie économique» — No 2 — février 1976.)

D'autre part, dans ces moments de concurrence accrue, l'Etat, à tous ses niveaux (Confédération, cantons et communes), se comporte économiquement comme maître d'œuvre (ou client), comme une entreprise privée: dans le choix des adjudicataires, il favorise les entreprises qui font les prix les plus bas, sauf si ceux-ci semblent l'entraîner dans une aventure, surtout en période de crise. Par ce moyen aussi, il favorise le processus de démantèlement en cours. Parallèlement, il tend à constituer des consortiums d'entreprises, premiers jalons vers des fusions et vers une concentration plus grande du capital.

En Suisse, l'Etat, (Confédération, cantons et communes), est le client d'environ 40 % de l'industrie du bâtiment.

La situation de récession économique provoque une diminution du total des commandes publiques et privées en direction de l'industrie du bâtiment, mais une augmentation de la part de l'Etat dans celles-ci (voir fig. ci-dessous).

Cette situation permet à l'Etat des interventions économiques dans l'industrie du bâtiment, dans les industries assimilées, donc dans l'économie tout entière.

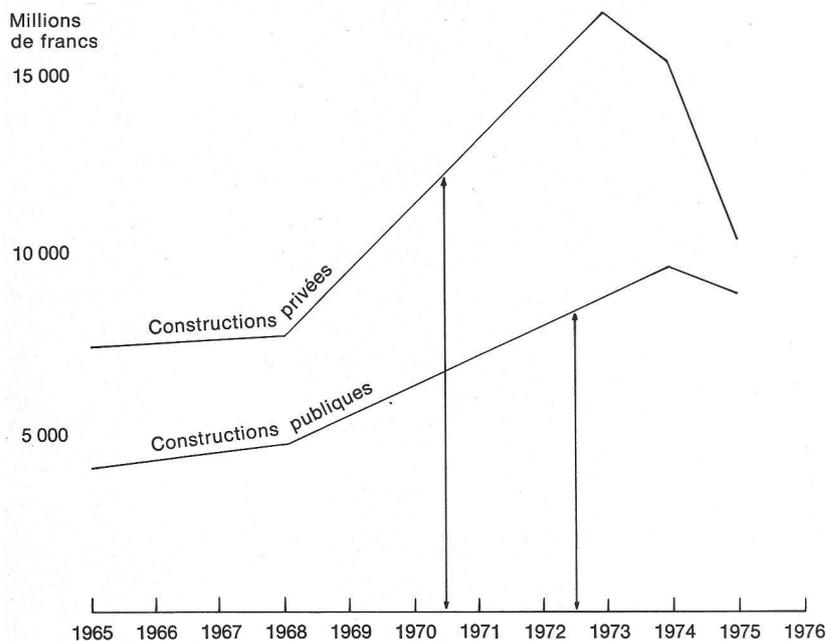
Dans le «programme multiannuel des travaux publics et des commandes des pouvoirs publics à l'industrie et à l'artisanat» élaboré par le délégué du Conseil fédéral aux questions conjoncturelles et aux possibilités de travail pour les années 1970 à 1974, c'est-à-dire dans une période de «haute conjoncture», sont contenues des données précises sur cette intervention. (Voir graphique page 18.)

«Le programme multiannuel constitue un instrument extrêmement précieux pour apprécier les perspectives conjoncturelles à moyen terme en ce sens qu'il permet à l'économie privée, et tout particulièrement à l'industrie de la construction, d'évaluer l'ampleur des commandes publiques auxquelles elles peuvent vraisemblablement s'attendre dans les cinq années à venir.

» De surcroît, les résultats de l'enquête indiquant aux autorités, dont relève la politique conjoncturelle et la création de possibilités de travail, ainsi qu'aux organes de l'économie privée intéressée à ces problèmes, dans quelle mesure les pouvoirs publics seraient à même de compenser un éventuel recul des commandes privées consécutif à un ralentissement de l'activité par une intensification de leurs propres adjudications.

» On peut affirmer, en conclusion, que le nouveau programme multiannuel des travaux publics et des commandes des pouvoirs publics à l'industrie et à l'artisanat contribuera notablement, au cours des prochaines années, à régulariser l'emploi dans la branche du bâtiment, dans les secteurs industriels connexes et l'économie tout entière. Plus la part des pouvoirs publics au produit national s'accroît, plus la demande qu'ils alimentent devient un moyen efficace d'équilibrer la conjoncture. Il n'a malheureusement

17



pas encore été possible, en phase de surexpansion, d'adapter cette demande dans la mesure souhaitable aux exigences de la politique de l'emploi. De fortes fluctuations entraînent inévitablement un développement excessif, puis une utilisation insuffisante, de la capacité de production de la branche du bâtiment, ainsi qu'on en a fait l'expérience durant ces dernières années.

«Aussi, la Confédération, les cantons et les communes, de même que les grands adjudicateurs privés, devraient-ils non seulement établir leurs programmes de construction à long terme, mais s'efforcer partout d'en échelonner l'exécution de manière uniforme.»

L'échelonnement de manière uniforme de l'exécution des commandes de l'Etat et, par effet d'entraînement, des grands adjudicateurs privés, permettait à l'industrie du bâtiment de programmer à plus ou moins long terme le financement d'une rationalisation, compris comme une augmentation de la productivité et une diminution des coûts de la production, qui réclame l'immobilisation de capitaux très importants.

Cette intervention économique de l'Etat a donc permis à des entreprises de s'assurer à moyen terme et à long terme un marché relativement important et permanent, et de réaliser ainsi par étapes ces importants investissements.

Le résultat de ce processus a été d'ailleurs d'abord plus sensible dans le secteur «génie civil» de l'industrie du bâtiment, la part des commandes directes de l'Etat y étant relativement plus importante, puis, progressivement, dans le secteur «construction» de l'industrie du bâtiment. Dans ce secteur, l'intervention de l'Etat se réalisait par l'intermédiaire de dispositions législatives tendant à encourager financièrement la construction de logements.

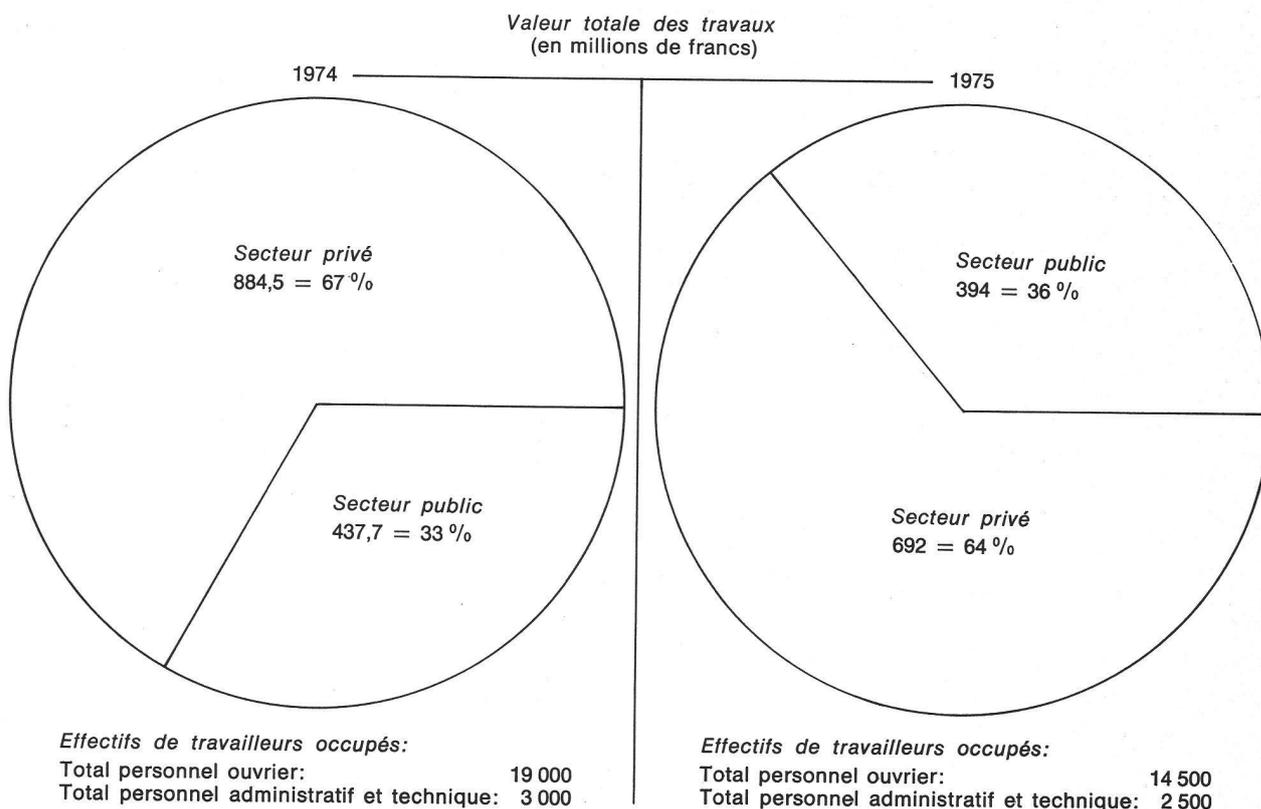
Dans le canton de Genève, l'Etat est intervenu «in-

directement», par l'intermédiaire de ces dispositions législatives, dans la construction d'environ 24 000 logements de 1947 à 1968 sur un total d'environ 77 000 logements construits pendant cette période de vingt et un ans, soit environ 30 %.

L'intervention économique de l'Etat s'est accompagnée de la mise en place de toute une gamme d'appareils d'Etat dont l'objectif premier était l'organisation de l'échelonnement de manière uniforme de l'exécution des commandes, qui ont rapidement débordé vers l'organisation de tout le processus, du projet à la réalisation, de l'exécution de ces commandes.

Le Centre de rationalisation du bâtiment (CRB) et l'«Institut für Ort- Regional- und Landesplanung» (ORL) sont les deux principaux appareils mis en place pour réaliser cet objectif et qui ont suivi cette trajectoire. Le premier pour ce qui concerne le domaine bâti (exemple: établissement de normes pour les soumissions), et le second pour ce qui est de l'aménagement du territoire (exemple: établissement de normes pour les plans de zones).

18



L'intervention économique de l'Etat a ainsi donné les conditions pour un développement des entreprises qu'il est convenu d'appeler «les plus productives», c'est-à-dire celles qui s'insèrent dans la programmation étatique (jusque dans les moindres détails) et s'appuyant sur d'importants organes bancaires de financement, ont réalisé, par étapes, le financement de «la rationalisation» du procès de production au sens décrit précédemment.

Cette intervention économique d'Etat n'a pas eu les effets escomptés par certains de ses défenseurs sur une baisse des prix des produits de l'industrie du bâtiment.

En effet, les entreprises «les plus productives» ont, dans la période de haute conjoncture, réalisé des profits qu'elles extrayaient d'une plus-value augmentée d'une plus-value extra ou plus-value supplémentaire. La plus-value extra (ou supplémentaire) est une variété de la plus-value relative. Tout capitaliste s'efforce de tirer un plus grand profit. A cet effet, il rééquipe son entreprise, et c'est ainsi qu'il parvient à élever la productivité du travail et à réduire la valeur individuelle de ses marchandises par rapport au niveau moyen de la valeur des marchandises produites dans une branche donnée.

Le prix de la marchandise sur le marché étant déterminé par les conditions moyennes de la production, le capitaliste reçoit un taux de plus-value supérieur par rapport au taux ordinaire.

La plus-value extra est la différence entre la valeur sociale de la marchandise et la valeur individuelle qui est inférieure. Elle est caractérisée par deux facteurs: d'abord, seuls en bénéficient les entrepreneurs qui ont les premiers employé chez eux un outillage nouveau, à plus grand rendement.

En second lieu (dans une période de «haute conjoncture»), l'obtention de la plus-value extra par tel ou tel capitaliste est un phénomène relativement temporaire puisque, tôt ou tard, d'autres entreprises seront également dotées d'un outillage moderne.

Alors, le capitaliste qui a été le premier à s'en servir perdra ses avantages et cessera de bénéficier d'une plus-value extra. Celle-ci, ayant disparu dans une entreprise, apparaît dans une autre où l'entrepreneur a introduit un outillage encore plus perfectionné.

Cela signifie que, dans la période de haute conjoncture passée, ce sont relativement toujours les mêmes entreprises qui, avec l'appui du capital financier, ont bénéficié des profits extraits de la plus-value extra. Dans la période de crise, ces entreprises «les plus productives» peuvent renoncer à une part des profits qu'elles tirent de la plus-value extra. Dans les pé-

riodes de reprise, ce sont elles qui posséderont un appareil de production intact.

L'organisation du procès de production dans ces entreprises les «plus productives» «couvre» la production proprement dite, la distribution et la consommation.

Cette organisation, qui vise l'augmentation de la productivité et la diminution des coûts de production, transforme le procès de travail, c'est-à-dire:

- l'organisation du travail;
- la rémunération du travail;
- les instruments de travail,

dans le sens de faire supporter de plus en plus aux travailleurs le poids de cette réorganisation par une dégradation de leurs emplois et salaires.

Cette réorganisation du procès de production des entreprises les «plus productives» renforce ainsi les conditions d'extraction par ces entreprises de profits non pas seulement par la plus-value, mais aussi par le tribut foncier urbain.

Ce renforcement des entreprises les «plus productives» exige l'affaiblissement des entreprises les «moins productives». Celles-ci ne peuvent pas réaliser la même opération que les entreprises «plus productives», mais il n'en reste pas moins que c'est à partir de leur organisation du procès de production, donc du procès de travail, que se constituent les prix du marché que ce soit en période de haute conjoncture ou de récession.

La situation de récession économique ne transforme pas le sens et l'importance de l'intervention économique de l'Etat.

Ce qui semble remis en cause, c'est la relative homogénéité politique de cette intervention existant en période de haute conjoncture qui semble avoir aussi plus de difficultés pour se constituer. Ainsi, l'exemple de la votation nationale du 13 juin pour la loi sur l'aménagement du territoire (loi proposée dans la période de haute conjoncture), où une relative homogénéisation politique formée en période de haute conjoncture autour d'une réorganisation du «procès de production du territoire» s'est disloquée rapidement dès le passage de la Suisse dans la situation de crise économique, et a éclaté lors du vote, la loi étant repoussée.

Tous les Etats ouest-européens confrontés à la crise économique tentent de mettre en place des plans anticycliques (contre le cycle: crise-reprise-crise), entre autres pour l'industrie du bâtiment. En Suisse, les projets et débuts de réalisation pour la mise en place d'un tel plan sont aujourd'hui très nombreux. Ils se différencient quant à la qualité d'un tel plan, mais ils ont en commun la demande d'un déblocage des investissements de l'Etat. Un tel plan renforcera l'Etat dans la tentative qu'il a menée, ces dernières années, d'organiser un étalement dans le temps de manière uniforme de ses commandes pour s'insérer dans un projet plus vaste: celui de donner à l'industrie du bâtiment des moyens pour qu'elle continue la mise en place d'une programmation-planification au bénéfice d'une «rationalisation».

En plus des moyens devenus classiques traitant de l'échelonnement de ces commandes, l'augmentation relative de celles-ci dans la situation de récession en permet d'autres tels que:

- Le traitement des soumissions en vue de l'adjudication.

A Genève, par exemple, certains grands adjudicateurs publics et privés proposent une méthode qui consiste à rejeter en deux tours toutes les soumissions qui dépassent en plus ou en moins la moyenne des offres et à ne prendre en considération après classement que celles qui ont passé ce barrage.

— Les interventions sur les conditions de travail pour garantir une concurrence.

A Genève, par exemple, l'Etat, les syndicats et des organisations patronales se sont accordés pour établir juridiquement que les entreprises non signataires des conventions collectives ne pouvaient pas «soumissionner» des travaux dont l'Etat est le client, sauf si elles acceptaient les desiderata concernant toutes les conditions de travail contenues dans les conventions.

B. La restructuration au sein des entreprises

Le processus de restructuration en cours se manifeste aussi à l'intérieur de chaque entreprise. C'est un processus permanent, mais que la situation de crise accélère fortement. Il s'agit d'augmenter la productivité, diminuer donc les prix de production pour avoir des prix concurrents, tout en augmentant (dans la situation de crise: sans réduire) les profits.

La sélection qualitative

Un aspect très important de la restructuration des entreprises est la recomposition de la force de travail. Les moins productives sont éliminées en grande partie, les plus productives en moindre quantité et le rapport entre elles change en faveur des plus productives (les plus «spécialisées»).

Entre septembre 1972 et septembre 1975, pour une diminution totale du nombre de travailleurs dans la construction de 35,5 %, les diminutions par classes de salaire sont les suivantes:

— Classe C («travailleurs occupés en qualité d'auxiliaires»), c'est-à-dire manœuvres: —51,5 %

— Classe B («travailleurs exerçant une activité d'ouvriers spécialisés») — 39,1 %

— Classe A («travailleurs titulaires d'un certificat de fin d'apprentissage») — 20,1 %

Du point de vue des moyens de travail utilisés, ces statistiques mettent en évidence une tentative d'utilisation maximale des machines de chantier existantes, c'est-à-dire un rapport travail «à la main» — travail «à la machine» toujours plus favorable au travail «à la machine».

Proportionnellement, la mécanisation de l'industrie du bâtiment a fait un bond en avant pendant ces années de crise.

La sélection politique

Un autre aspect de la recomposition de la force de travail est directement politique. Les classes de salaires A, B et C, recouvrent, grosso modo, les différents statuts des travailleurs, dans l'ordre du Suisse au saisonnier.

Variations du nombre de travailleurs dans la maçonnerie et le génie civil, par type de statut, entre 1972 et 1975:

— Saisonniers
1972: 200 548 1975: 34 853 — ~ 65 %

— Etablis et à l'année
1972: 33 519 1975: 42 065 + ~ 25 %

— Frontaliers

1972: 10 875 1975: 7 416 — ~ 30 %

— Suisses

1972: 82 460 1975: 68 968 — ~ 16 %

L'augmentation du nombre d'établis et d'annuels s'explique par le changement de statut d'un certain nombre de saisonniers.

L'élimination des saisonniers et des frontaliers signifie l'élimination des catégories de travailleurs qui, en raison des fragilités de leur statut, peuvent opposer le moins de résistance.

Pour éliminer un saisonnier, il suffit de lui dire quelques jours avant Noël, c'est-à-dire quelques jours avant son départ obligatoire, qu'il ne sera plus engagé la saison suivante. Ainsi les patrons de la construction réduisent leur personnel sans provoquer de fortes réponses ouvrières. Ainsi, ils arrivent à conserver la paix sociale.

Le contrôle sur les lieux de travail

Un autre aspect de la recomposition de la force de travail est le renforcement rapide des instances de surveillance sur le travail.

Entre 1971 et 1975, le rapport entre cadres et ouvriers dans les entreprises de construction a évolué de la façon suivante:

	cadres	ouvriers	
1971	40 586	194 647	(juin)
1972	45 986	219 402	(juin)
1973	44 721	207 805	(juin)
1974	44 101	174 592	(juin)
1975	38 282	120 778	(septembre)

Dans ces chiffres sont classés comme cadres: le personnel technique et administratif y compris propriétaires d'entreprises et chefs de chantiers, les contre-maîtres et chefs d'ateliers, les chefs d'équipes. Sont classés comme ouvriers, les travailleurs des classes A, B, C.

Cela donne les rapports suivants en ouvriers par cadre:

1971	4,9 ouvriers pour 1 cadre
1972	4,8 ouvriers pour 1 cadre
1973	4,6 ouvriers pour 1 cadre
1974	3,9 ouvriers pour 1 cadre
1975	3,4 ouvriers pour 1 cadre.

Cela signifie une augmentation énorme de la pression sur les ouvriers qui se mesure de deux façons:

— aux dépens des travailleurs eux-mêmes qui, avec une telle accentuation du contrôle sur leur travail, voient leur cadence s'accroître et diminuer les temps morts, etc.

— d'autre part, le rapport travailleurs productifs—travailleurs improductifs dans le secteur de la construction, qui évolue en faveur des improductifs, montre une augmentation du taux de plus-value. Indépendamment des profits réalisés par les patrons en 1971, il fallait le travail de 4,9 ouvriers pour entretenir un cadre. En 1975, le travail de 3,4 ouvriers suffit.

Conclusion

En conclusion, la Suisse apparaît comme l'un des pays qui a reçu le plus fort la crise et elle accuse l'une des diminutions les plus importantes en nombre de postes de travail.

Elle possède également plusieurs amortisseurs qui freinent et diffusent les effets de cette crise.

Ce sont, en premier lieu, les travailleurs immigrés et étrangers, privés de tous droits politiques, qui, au moment de leur licenciement, sont renvoyés dans leur pays d'origine, en y exportant le chômage qui les atteint.

Ce sont, en second lieu, les structures et l'importance, particulièrement dans le secteur du bâtiment, des petites et moyennes entreprises, fait qui éparpille les effets de la crise et en permet une gestion plus souple et qui la prolonge.

Un troisième élément de stabilisation, enfin, est la structure fédérative de la Suisse. Ainsi la crise ne touche pas centralement l'Etat, comme c'est le cas dans les pays à structure politique centralisée, mais l'atteint à ses différents niveaux des communes, des cantons et de la Confédération. Les résonances de la crise sont diffusées sur différents types de pouvoirs articulés. De plus, ceux-ci, soit les gouvernements cantonaux, communaux, présentent entre eux des inégalités qui font qu'ils se trouvent plus ou moins atteints par la crise. Si certaines revendications syndicales peuvent prendre un caractère central, c'est particulièrement le cas dans les administrations fédérales, la plupart des revendications naissent et se développent à l'échelle locale, cantonale, ce qui peut faire disparaître les problèmes au niveau général et national, comme cela se manifeste surtout dans les conflits apparus dans l'économie privée.

Avec ces différents amortisseurs s'ouvre, dans le rapport social à la crise, une longue période de stabilisation, qui permet la réorganisation de la production et du travail.

Cette réorganisation est déjà partiellement engagée dans les entreprises du bâtiment et du génie civil. Elle a débuté parallèlement aux premiers licenciements massifs de fin 1973 et début 1974.

Même si le degré de rationalisation engendré par la réorganisation n'est pas très élevé, on relève dans le bâtiment, au niveau de la division et du contrôle sur la force de travail, une forme de rationalisation développée en avance sur le procès technique et sur le procès productif existant, cette avance étant accélérée par la crise.

Ce phénomène est encore plus marqué dans les bureaux d'architectes, où on note très peu de changements ou d'innovations au niveau du travail, mais où on assiste néanmoins à un net renforcement du contrôle sur le travail.

L'industrie de la construction ne retrouvera pas son niveau des années écoulées, mais quel sera le tribut à payer par les salariés du secteur au niveau de leur travail, le coût social à payer par la population, au niveau de l'aménagement de son cadre d'existence et des équipements collectifs ?

Selon les milieux bancaires, la phase de la contraction de l'activité dans l'industrie de la construction n'a pas encore été conduite jusqu'à son terme, même si la diminution du volume investi est supérieure à plus de 35 % par rapport aux années d'expansion.

Il est également à craindre que les trois catégories d'amortisseurs mentionnés ci-dessus et qui ralentissent en Suisse la crise ne la fassent, en conséquence, durer plus longtemps et n'en prolongent les effets.

Gabriele Curonici
Daniel Marco
Cyrus Mechat
Régine Metras
Jurg Schaad
Constantin Socratidis
Ecole d'architecture,
Université de Genève,
juillet 1976